



Périgueux, le 3 mars 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'État et le Département de la Dordogne renforcent leur partenariat en faveur de l'éducation artistique et culturelle

Déclarée priorité gouvernementale en juin 2017, la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC) sur les territoires est le fruit d'une politique partenariale entre l'État et les collectivités territoriales.

En signant, le 2 mars 2022, une convention pour le développement de l'EAC en Dordogne pour la période 2021-2025, l'État et le Conseil départemental de la Dordogne souhaitent aller plus loin dans la mise en œuvre de cette politique culturelle en faveur de tous les habitants du territoire périgourdin, notamment des plus jeunes.

L'EAC contribue en effet à l'émancipation et au développement de la personnalité des jeunes, à leur éducation citoyenne, à la formation de leur regard, à l'enrichissement de leur sensibilité, à la construction de leur esprit critique et à la pleine réussite de leur parcours de formation.

Par cette convention, la Préfecture de la Dordogne, la Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Dordogne, le Conseil départemental de la Dordogne et la Direction territoriale Nouvelle-Aquitaine du réseau Canopé réaffirment l'enjeu de premier plan que constitue l'EAC, dans l'ensemble des champs artistiques et culturels.

Dans un souci d'efficience mais aussi pour servir une politique publique ambitieuse, ils mettent en place des instances de dialogue (comité de pilotage, un comité technique ainsi que des groupes de travail thématiques) ayant pour vocation de renforcer la concertation autour des actions soutenues, des moyens mobilisés par chaque partie et des acteurs culturels accompagnés.

Afin de couvrir l'ensemble des champs artistiques et culturels, ils s'entendent pour repérer et mobiliser en complémentarité les ressources culturelles présentes sur le territoire.

DRAC Nouvelle-Aquitaine - Manuela Bazzali : 06 12 69 06 44 communication.drac-nouvelle-aquitaine@culture.gouv.fr

Conseil départemental de la Dordogne – Ewen Cousin : 06 70 56 27 21 e.cousin@dordogne.fr

Bureau de la communication interministérielle Tél : 05 53 02 24 07 - 05 53 02 24 38

Port: 06 22 64 43 84

Courriel: pref-communication@dordogne.gouv.fr

2 rue Paul-Louis Courier 24024 Périgueux Cedex





